

Un peuple de saints : Sainteté marianiste!

Au père Noailles, Chaminade écrit en 1826 : « *l'esprit principal de la Société, est de présenter au monde le spectacle d'un peuple de saints, et de prouver par le fait, qu'aujourd'hui, comme dans la primitive Eglise, l'Évangile peut être pratiqué dans toute la rigueur de l'esprit et de la lettre.* » Le Bienheureux Chaminade a souhaité que tous ses disciples, les laïcs de la Congrégation mariale, les religieuses Filles de Marie Immaculée et les religieux de la Société de Marie ainsi que ceux qui sont affiliés à la Société, aujourd'hui l'Alliance Mariale, forment « *un peuple de saints* ». Certains de ces disciples ont été déclarés modèles de sainteté et intercesseurs de la Famille marianiste, Chaminade en tête : les Bienheureux Chaminade et Mère Adèle ; les Bienheureux martyrs Carlos, Fidel, Jesús, Gapp, Miguel, Florencio, Sabino et Joaquín; les vénérables Lamourous, Faustino, Domingo et Vicente et les serviteurs de Dieu, Michel et père Halter. Pas mal, non ?

Dans un bel article, complet, du *Dictionnaire de la Règle de vie marianiste*, le père Salaverri fait un magnifique exposé doctrinal sur la sainteté marianiste dans ses origines, dans la tradition de la Société et dans la spiritualité marianiste renouvelée sur la base de la théologie de la vie consacrée dans les documents du Concile Vatican II.



**Icône marianiste du P. Salvatore Santacroce, sm
Chapelle de Villa Chaminade, Pallanza, Italie.**

Notre Fondateur a résumé son idéal de sainteté pour les deux Instituts qu'il avait fondés en ces termes au Père Louis Rothéa en 1822 : « *Comme je désire que vous soyez un saint ! Rendons ces expressions synonymes : saint et fils de Marie* » ; et dans une lettre à Adèle de Batz de Trenquelléon : « *Avec des saints, nous viendrons à bout de tout ; avec des religieuses ordinaires ou imparfaites, nous ne ferons presque rien* ». C'est pourquoi, dans le premier article des premières Constitutions de 1839, on lit que « *la petite Société qui offre ses faibles services à Dieu et à l'Eglise, sous les auspices de l'auguste Marie, se propose deux objets principaux : 1°) d'élever chacun de ses membres, avec la grâce de Dieu, à la perfection religieuse [...]* ». Où il faut comprendre le terme « *perfection* » comme « *sainteté* ». Salaverri explique que la version espagnole utilise « *sanctification* » dans les articles 49 et 4.17a. Dans l'article 1, la traduction espagnole utilise le mot « *perfection* », mais dans le sens de plénitude. Dans l'article 33, on trouve deux fois le mot « *saint* » (« *peuple de saints* »). Dans les articles 34 et 49, il est question de « *sainteté* ».

C'est pourquoi la plénitude évangélique ou l'imitation parfaite du Christ, à laquelle le religieux marianiste est appelé, est appelée « *sainteté*. » C'est la raison principale pour laquelle nous sommes entrés dans la vie religieuse marianiste et c'est la condition nécessaire pour remplir la deuxième finalité proposée par les Constitutions de 1839 : travailler au salut des âmes et à la propagation de l'Évangile.

Mais cela pourra être plus clair que mon explication si vous lisez l'article susmentionné du père Salaverri ou également le chapitre sur la sanctification personnelle dans l'Esprit de notre Fondation. Dans ces deux textes, vous trouverez les paroles du Fondateur et de ses disciples et les articles de la Règle de vie marianiste rénovée de 1983. Une bonne lecture spirituelle pour les vacances d'été.

Petite bibliographie

José María Salaverri, *Sainteté*, in *Dictionnaire de la Règle de Vie Marianiste*, Roma, CEMAR, 1988, 792-808.

Idem, *Holiness*, in *Commentary on the Rule of Life of the Society of Mary*, Dayton, NACMS, 1994, 579-603.

Idem, *Santidad*, in *Diccionario de la Regla de Vida Marianista*, Madrid, ed. SM, 1990, 689-702.

La sanctification personnelle du religieux, première fin de la Société de Marie, in *L'Esprit de notre Fondation, d'après les écrits de M. Chaminade et les documents primitifs de la Société*, Nivelles, Imprimerie Louis Havaux-Houdart, 1910, vol. I, 51-72.